

France



Morilles SAS

Liste des pré-requis obligatoires et nécessaires, pour la culture des morilles :

Photos :

1 photo 360° pour se rendre compte de l'environnement du terrain / des terrains (1 photo au Nord, 1 au Sud, 1 à l'Ouest, 1 à l'Est).

1 photo de la terre sur 1 profondeur de 20 à 30 cm (il faudra utiliser une bêche pour faire un trou sur le terrain, puis faire une photo).

Les photos doivent être d'une qualité numérique suffisante (entre 3 Mo et 5 Mo)

Matériel :

1 tunnel en structure acier galvanisé. (idéalement en 5,5 m de large - avec un déroulé d'arche de 7 m - sur 46 m de long)

Nous fournissons le/les filets d'ombrage pour recouvrir le/les tunnel(s).

L'organisation logistique et le transport des filets sont à la charge du licencié d'essais.

Terrain :

La terre doit être de préférence de couleur noire-grise.

Elle doit-être **le plus aéré possible**. (un peu comme un fouillis de terre, en surface du sol, dû aux verres de terre).

Suivant la nature de la terre, la terre doit être fine de 0,5 à 3 cm ou en petites mottes de 3 à 5 cm.

Cet aspect grumeleux doit pouvoir être conservé pendant tout l'hiver, jusqu'à la fructification, ce qui veut dire, pouvoir résister aux pluies, sans que la terre se tasse. Le travail de l'agriculteur consiste donc à préparer sa terre pour qu'elle garde une structure aérée. Cette terre doit être absorbante et humide.

Le terrain/les terrains doit/doivent-être débarrassé(s) des limaces (pièges à bière) (éventuellement granulés autorisés en agriculture Bio d'oxyde de fer) avant et après le semis jusqu'à fructification complète. D'autres informations sont livrées avec la licence.

Le terrain doit être à l'abri du vent.

Parcelles de culture :

Largeur = 1,5m.

Longueur = 5m.

Accès à l'eau :

Le semis doit être irrigué. Un accès à une eau de qualité non-traitée est requis.

Pendant la fructification, irrigation éventuelle (infos données ultérieurement).

Canaux d'irrigation :

Profondeur = 15 cm

Largeur = 50 cm

Les canaux entourent les parcelles de cultures sous le tunnel.

Un canal amenant l'eau depuis l'extérieur du tunnel doit être prévu et une sortie d'eau, évacuant l'eau à l'extérieur du tunnel à son autre extrémité.

Les canaux vont permettre d'imbiber les parcelles de culture par phénomène de capillarité.

France Morilles, Société par Actions Simplifiée, au Capital de 624 967euros RCS de Bergerac -

1335 Chemin de la Paillasse 24680 GARDONNE - Tel : (0033) (0)6 62 06 84 75 - Courriel :

SIRET : 533 922 597 00018 - NAF : 0113Z – N° de TVA intracommunautaire : FR13533922597

[mailto:francemorilles@francemorilles.com?subject=Demande Importante](mailto:francemorilles@francemorilles.com?subject=Demande%20Importante)

France



Morilles SAS

Températures :

Le semis doit pouvoir bénéficier d'une température nocturne comprise entre 5°C et 15°C pendant la nuit, pendant 5 à 10 jours consécutifs et relativement constante d'une nuit sur l'autre.

La température pendant la journée, durant les 5 à 10 jours, suivant le semis, ne doit pas dépasser les 24°C.

Un temps couvert (nuageux) pendant ces 5 à 10 jours serait idéal.

La semence pendant la période d'hiver doit pouvoir conserver une température de sol supérieure à -10°C.

Date de semis : Début novembre, puis en décembre.

Prix de la semence :

hors transport

6€ HT du m2 cultivé.

Obligation de confidentialité :

Le licencié s'engage à garder secrètes les informations communiquées par France Morilles.

Cette obligation sera complétée par le contrat de licence d'essai, fourni par France Morilles au licencié.

Le contrat de licence d'essai prévoit, notamment, que l'intégralité des récoltes obtenues, pendant 1 an, par le licencié, ne feront pas l'objet d'un reversement d'un pourcentage sur récolte à France Morilles ou de toutes autres formes de royalties.

France Morilles se réserve le droit d'ajouter (ou d'ôter) toutes informations, complémentaires ou autres.

Obligations financières :

La semence est facturée au licencié à 6 euros HT du m2, (hors frais de livraison à la charge du licencié) et doit-être payée au comptant.

Droits de propriété intellectuelle – Droits de reproduction – Droits de diffusion – Copyright :

Cette liste de prérequis est la propriété intellectuelle de France Morilles. En conséquence, elle ne peut être reproduite, copiée, dupliquée, transférée à un tiers, ni échangée, ni diffusée, sans l'autorisation préalable de la société France Morilles.

Tous manquements à ces droits seraient sanctionnés.

France Morilles © 2009 - 2016

France Morilles, Société par Actions Simplifiée, au Capital de 624 967euros RCS de Bergerac -

1335 Chemin de la Paillasse 24680 GARDONNE - Tel : (0033) (0)6 62 06 84 75 - Courriel :

SIRET : 533 922 597 00018 - NAF : 0113Z – N° de TVA intracommunautaire : FR13533922597

[mailto:francemorilles@francemorilles.com?subject=Demande Importante](mailto:francemorilles@francemorilles.com?subject=Demande%20Importante)